

COUT CONTRAT APPRENTISSAGE/CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Simulateur pour estimer le coût salarial pour l'employeur et les aides octroyées:
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

CONTRAT APPRENTISSAGE					CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION				
REMUNERATION	Année exécution contrat	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus*	Niveau formation ou qualification avant contrat	Moins 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus
	1ere année	27%	43%	53%	100% 1 521.22€	Inférieur au Bac	55%	70%	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise
	2eme année	39%	51%	61%			836,67 €	1 064,85 €	1 521.22 €
	3eme année	55%	67%	78%		988.80 €	1 216.98 €	1 521.22 €	
		836.67 €	1 019.22 €	1 186,55 €		Egal ou supérieur au Bac	65%	80%	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise
% SMIC brut au 1 ^{er} janvier 2019 * % du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat Simulateur salaire sur www.alternance.emploi.gouv.fr					% SMIC brut au 1 ^{er} janvier 2019 Simulateur salaire sur www.alternance.emploi.gouv.fr				

AIDES A L'EMBAUCHE NATIONALES	CONTRAT APPRENTISSAGE	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
	1) Aide unique employeurs qui recrutent en apprentissage	✓	✓		1) Aide Pôle Emploi DE+26 ans	✓	✓	✓
2) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓	2) Aide Pôle Emploi DE+45 ans	✓	✓	✓	
3) Réduction générale	✓	✓	✓	3) Réduction générale	✓	✓	✓	
4) Déductions fiscales TA	✓	✓	✓	4) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓	
5) Bonus alternant			✓	5) Bonus alternant			✓	
6) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓	6) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓	
AIDES A L'EMBAUCHE REGIONALES	Remplacées par l'aide unique aux employeurs qui recrutent en apprentissage				CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
					Bourgogne Comté Entreprises Franche Comté	✓	✓	✓
					Aide aux Emplois Francs Hauts de France – IDF - PACA – Pays de la Loire (quartiers prioritaires définis)	✓	✓	✓

	CONTRAT APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
DETAIL DES AIDES NATIONALES	<p>1) Aide unique employeurs qui recrutent en apprentissage pour préparer un diplôme inférieur ou égal au Bac à partir du 1^{er} janvier 2019 (ent 11-249 salariés) 4 125€ maximum 1^{ère} année exécution contrat 2 000€ maximum 2^{ème} année exécution contrat 1 200€ maximum 3^{ème} et 4^{ème} années du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ versement par l'ASP chaque mois <p><i>L'aide unique remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôt Apprentissage.</i></p>	<p>1) Aide Pôle Emploi DE +26 ans 2 000 € maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ versement en 2 fois ➤ pas de licenciement économique dans les 6 mois ➤ demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat Formulaire-demande-aide-CProf.pdf
	<p>2) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs</p>	<p>2) Aide Pôle Emploi DE+45 ans 2 000€ maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ versement en 2 fois après 10^{ème} mois contrat ➤ pas licenciement économique dans les 6 mois ➤ demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat Formulaire-demande-aide-CProf.pdf
	<p>3) Réduction générale des cotisations patronales La réduction générale porte sur les cotisations patronales d'assurances maladie, invalidité-décès, vieillesse, d'allocations familiales, d'accidents du travail, le Fnal et la contribution solidarité autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informations : https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonerations-generales/la-reduction-generale/le-calcul-de-la-reduction.html <p><i>L'exonération spécifique attachée au contrat d'apprentissage conclu par un employeur du secteur privé est supprimée au 1^{er} janvier 2019 au profit de la réduction générale.</i></p>	<p>3) Réduction générale des cotisations patronales La réduction générale porte sur les cotisations patronales d'assurances maladie, invalidité-décès, vieillesse, d'allocations familiales, d'accidents du travail, le Fnal et la contribution solidarité autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informations : https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonerations-generales/la-reduction-generale/les-cotisations-et-contributions.html <p><i>L'exonération spécifique applicable aux contrats de professionnalisation conclus avec les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2019. Les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation bénéficient dorénavant de la réduction générale renforcée dès le 1^{er} janvier 2019.</i></p>
	<p>4) Déductions fiscales de la Taxe Apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ frais stage ➤ dons en nature 	<p>4) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.</p>
	<p>5) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE) - outil de calcul Forco auprès du service TA</p>	<p>5) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE) - outil de calcul Forco auprès du service TA</p>
	<p>6) Aide AGEFIPH</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'embauche de 500 à 3 000€ selon la durée du contrat ➤ Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat. ➤ Dossier de demande d'intervention Agefiph à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'employeur. https://www.agefiph.fr/Les-services-et-aides-financieres-de-l-Agefiph/Aide-a-l-embauche-en-contrat-d-apprentissage 	<p>6) Aide AGEFIPH</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'embauche de 1 000 à 4 000€ selon la durée du contrat. ➤ Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat. ➤ demande à l'AGEFIPH: https://www.agefiph.fr/Entreprise/Recruter/Aides-au-contrat-de-professionnalisation
DETAIL DES AIDES A L'EMBAUCHE REGIONALES		<p>Bourgogne Franche-Comté</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide comprise entre 1 500€ et 3 500€ pour les entreprises de Franche-Comté <p>Il appartient à l'OPCA d'adresser à la Direction de la formation professionnelle une proposition de prise en compte du contrat au titre de l'appui régional formation emploi. http://www.efigip.org/mesures-dispositifs/142-appui-regional-formation-emploi-aux-contrats-de-professionnalisation.html</p> <p>Hauts de France – IDF - PACA – Pays de la Loire (quartiers prioritaires définis) Aide aux Emplois Francs non cumulable aux autres aides. Le montant de l'aide pour l'embauche d'un salarié en emploi franc à temps complet est égal à : 15 000 euros sur 3 ans (5 000 euros par an) pour une embauche en CDI ; 5 000 euros sur 2 ans (2 500 euros par an) pour une embauche en CDD d'au moins six mois. La demande d'aide est déposée par l'employeur auprès de Pôle emploi dans un délai de deux mois suivant la date de la signature du contrat. Info : http://www.alternance.emploi.gouv.fr http://www.alternance.emploi.gouv.fr/Temporaire/ALTERNANCE_FORCO_2018/Alternance/gr-emplois-francs.web.pdf</p>
CERFA	<p>Signature d'un contrat d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CERFA pré rempli sur www.alternance.emploi.gouv.fr <p>Transmission CERFA à la CCI : http://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire</p>	<p>Signature d'un contrat de professionnalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CERFA pré rempli sur www.alternance.emploi.gouv.fr <p>Transmission du CERFA au FORCO sur Forconet</p>

Des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être sollicitées auprès des missions locales et de Pôle Emploi.